

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
DEPARTEMENT  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
HAUTE-GARONNE  
**DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 19 septembre 2022  
Délibération n°6-4

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf septembre à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, BOTTAREL Sébastien, FERRANDI François et FINI Sandro  
Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine et BOUIN Florence

Excusés : Mrs CARLINI Claude, DEVAUTOUR Florian et WEIHSS Pascal  
Mme NSIRI Marielle

CARLINI Claude donne procuration à CASTEX Jean  
NSIRI Marielle donne procuration à GUALTER Marie-Christine

Mme BOUIN Florence a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : TARIFS DROITS DE PLACE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'augmenter le tarif du droit de place dont le tarif n'a pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (délibération du 19 août 2008)

Il rappelle que le prix pratiqué actuellement est de 5 Euros les 3 mètres linéaires.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif à 6 € les 3 mètres linéaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De porter le tarif du droit de place à 6 Euros les 3 mètres linéaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
VOTES : Contre 0 Pour 12

Date de convocation : 14 septembre 2022  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS